



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/10/2023**

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 10 octobre 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 15	Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier, Nicolas Métivier, Hervé Lacroix, Marlène Benoit.
Nombre de Conseillers représentés :	Excusés : <i>Thierry Rolland, Florence Collino.</i>
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 21h30	Pouvoirs : Thierry Rolland à Francis Meuterlos, Florence Collino à Bénédicte Lavier
	Secrétaire : Nicolas Métivier

Signature d'un contrat d'approvisionnement pour les petits bois avec l'ONF

CONVOCA
LE 10 10 2023

AFFICHAGE LE

23 OCT. 2023

M. le Maire laisse la parole à M. Laurent Poncet, qui propose que le Conseil Municipal de Métabief donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (Sapin - Epicea); pour un volume prévisionnel annuel de 666 m³ (concernant les petits bois).

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente.

A cet effet, Laurent Poncet propose que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Il souhaite que le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés.

Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Métabief la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Selon les calculs de l'ONF, les recettes espérées sont de l'ordre de 11 000 €.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le contrat d'approvisionnement,**
- autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

